

MÉLANGES EN L'HONNEUR DE JACQUES-YVAN MORIN

Le professeur Jacques-Yvan Morin est sans contredit l'un des intellectuels qui a le plus participé à l'édification du Québec moderne, tant par ses enseignements à l'Université, par ses écrits et ses prises de position dans les grands débats, que par la vie politique qui l'a amené à exercer les plus hautes fonctions au sein de l'État québécois.

Dotée d'une solide formation juridique acquise aux universités McGill, Cambridge et Harvard, le professeur Jacques-Yvan Morin s'est engagé dans une vie académique qui a fait de lui, en 1957 et à 27 ans, le premier professeur de carrière en droit international à l'Université de Montréal. La vie académique du professeur Jacques-Yvan Morin a été marquée par des enseignements en droit des gens, mais également en droit constitutionnel, qu'ont pu apprécier plusieurs générations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université de Montréal et de nombreuses autres institutions d'enseignement supérieur où Jacques-Yvan Morin a été professeur invité. Celui-ci a, tout au long de sa carrière, valorisé l'enseignement et ses qualités de pédagogue ont fait de lui un grand passeur de savoirs et d'idées. Ses enseignements ont été accompagnés de travaux de recherche qui sont à l'origine de la publication d'ouvrages et d'articles scientifiques qui consacrent son statut de « publiciste qualifié ». Une lecture de la notice bibliographique incluse dans les présents Mélanges révèle l'ampleur de la contribution du professeur Morin à la doctrine en droit international et constitutionnel et le riche legs sur des sujets comme le fédéralisme, le droit de la mer, l'État de droit, mais également de sujets liés à la personnalité internationale et l'identité constitutionnelle du Québec.

La vie politique de Jacques-Yvan Morin a été marquée par de grands moments et d'éminentes fonctions. Son célèbre duel avec les ministres René Lévesque et Pierre Laporte sur la formule Fulton-Favreau au Centre social de l'Université de Montréal en 1965 et sa présidence du Mouvement national des Québécois de 1971 à 1973 comptent parmi de tels moments. Son élection comme député de Sauvé et sa désignation comme chef de l'Opposition officielle en 1973 ainsi que sa présence auprès du Premier ministre René Lévesque et au sein de son Conseil exécutif de 1976 à 1984, en une qualité de vice-premier ministre, lui auront également permis de servir l'État québécois. Son service public a été assumé successivement dans des responsabilités ministérielles relatives à l'Éducation, de 1976 à 1980, au Développement culturel et scientifique, de 1980 à 1982, et aux Affaires intergouvernementales, de 1982 à 1984.

Comme l'ont reconnu toutes les personnes qui ont évolué auprès de lui, Jacques-Yvan Morin a exercé l'ensemble de ses fonctions avec un souci de rigueur et le sens du devoir. Mais c'est aussi la vision internationale et l'engagement constitutionnel qui auront caractérisé sa contribution à la vie intellectuelle.

Cette vision et cet engagement se sont traduits en particulier par l'importance que revêtait pour Jacques-Yvan Morin la place des droits fondamentaux dans la quête

de libertés pour les Québécois et les Québécoises. Inspirée par la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et d'autres instruments internationaux, la proposition d'« Une charte des droits de l'Homme pour le Québec » publiée dans le *McGill Law Journal* en 1963 n'est pas étrangère à l'adoption par l'Assemblée nationale en 1975, alors que le professeur Morin est chef de l'Opposition officielle, de la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec.

Nous avons pris comme point de départ ce texte remarquable que Jacques-Yvan Morin a rédigé pour organiser le 13 mars 2014 un colloque en son honneur et dont les textes des communications deviennent aujourd'hui la matière première des présents *Mélanges*. Organisé par les Facultés de droit de l'Université de Montréal et de l'Université de Sherbrooke, ce colloque était introduit par un article que nous cosignons dans la page du journal *Le Devoir*, paru le jour même du colloque, que nous reproduisons dans les présents *Mélanges*, ainsi que par un précieux entretien audiovisuel de Jacques-Yvan Morin réalisé en septembre 2013 sous la gouverne de Michèle Rivet.

Celui-ci s'est prêté à cet entretien avec beaucoup d'enthousiasme. Il a parlé de la genèse de son texte, du contexte politique et économique de l'époque tant sur le plan national qu'international et des motifs d'ordre identitaire et éducatif qui, au Québec, le convainquaient alors de la nécessité de définir « les buts sociaux de la collectivité et de la place de l'individu ». Puis, nous avons ensemble regardé la *Charte de droits et libertés de la personne* telle qu'adoptée par le législateur en 1975, alors que Jacques-Yvan Morin était chef de l'Opposition et son représentant en commission parlementaire. Il a enfin insisté sur l'importance de la constitutionnalisation de la *Charte*, instrument normatif premier. Il nous a fait part de ses préoccupations actuelles dans l'interprétation de la *Charte* et de sa vision d'une Charte du XXI^e siècle, insistant sur une interprétation large et généreuse des droits économiques et sociaux et même une réécriture de ceux-ci. La transcription écrite de cet entretien avec Jacques-Yvan Morin est reproduite dans les présents *Mélanges* et en constitue la pièce maîtresse.

Le colloque a, par ailleurs, mesuré un demi-siècle plus tard, l'écart entre les espoirs qui sont contenus dans les diverses dispositions proposées par Jacques-Yvan Morin en 1963 et l'impact qu'aura eu véritablement la *Charte des droits et libertés de la personne*, notamment sur le plan de son contenu normatif et de sa mise en œuvre. L'Honorable Louis LeBel de la Cour suprême du Canada a prononcé la conférence d'ouverture du colloque et a consacré celle-ci à la fonction démocratique des tribunaux constitutionnels. Le colloque s'est poursuivi avec l'examen de la genèse historique, des fondements philosophiques, du contenu normatif et du statut constitutionnel de la *Charte des droits et libertés de la personne*. Les communications présentées lors du colloque deviennent aujourd'hui des contributions aux *Mélanges Morin* et en sont le contenu essentiel.

À ces contributions ont été ajoutées des études rédigées pour les *Mélanges* par des collègues qui en font un *amicorum discipulorumque liber* et portent sur des sujets aussi variés que l'État de droit, les immunités juridictionnelles, le

cosmopolitisme juridique, l'Union européenne, l'enseignement des religions et de l'éthique à l'école publique ainsi que sur le projet de doter le Québec de sa propre constitution. À ce dernier égard, il importe d'ailleurs de rappeler que le professeur Jacques-Yvan Morin fut l'auteur d'un avant-projet de constitution du Québec préparé à la demande de René-Lévesque en 1985. Il s'est d'ailleurs fait l'avocat d'une loi fondamentale visant à présenter dans un texte constitutionnel authentiquement québécois les valeurs nationales, les droits fondamentaux et les institutions démocratiques et à doter ainsi la nation québécoise d'une constitution qui en serait, pour reprendre ses propres mots, « certes le miroir, mais aussi le portrait idéal ».

La parution des présents Mélanges est rendue possible grâce à la *Revue québécoise de droit international* dont Jacques-Yvan Morin a d'ailleurs été le premier directeur. Nous tenons à remercier de tout cœur la rédactrice en chef Kristine Plouffe-Malette pour son immense contribution à la réalisation de ce projet ainsi que les membres de son équipe dont nous tenons à souligner la qualité du travail. Nous sommes reconnaissants à la Faculté de droit de l'Université de Montréal et, en particulier, à ses doyens Guy Lefebvre et Benoît Moore, pour la contribution financière qui a permis de produire et publier les Mélanges. Nous tenons également à souligner la participation des services audiovisuels de l'Université de Sherbrooke qui ont assuré la réalisation de l'entretien audiovisuel avec le professeur Morin. Nous apprécions également le soutien de l'Association québécoise de droit constitutionnel et la Société québécoise de droit international pour l'organisation du colloque en l'honneur de Jacques-Yvan Morin.

Par ces Mélanges, nous exerçons un devoir de mémoire et portons la flamme allumée par Jacques-Yvan Morin pour la défense et la promotion des droits fondamentaux et de l'État de droit. Et nous la transmettons aux générations futures pour que jamais elle ne s'éteigne.

Montréal, le 1^{er} juin 2015

Stéphane Bernatchez

Manon Montpetit

Michèle Rivet

Daniel Turp